

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2020

LUTTE CONTRE LA MORT SUBITE ET PREMIERS SECOURS - (N° 2363)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL16

présenté par
M. Colas-Roy, rapporteur

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'intitulé du titre I^{er} :

« Le statut de citoyen sauveteur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec les amendements à l'article 1er, cet amendement rétablit le titre de citoyen sauveteur.